

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-019-16946/24/BM

**■ Clôture de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du pont de la Guiramande à Aix-en-Provence - Quitus de la mission confiée à la SPLA Territoires Pays d'Aix et approbation du bilan de clôture définitif
111220**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Campus, l'université Aix Marseille Provence prévoit l'installation de la faculté de sciences économiques et de gestion sur le site de la Pauliane à Aix en Provence, au sud de la rivière l'Arc. La Métropole a réalisé à proximité de cet emplacement, le pôle d'échange Krypton, au nord de l'Arc, comprenant un parc relais de 900 places et une gare routière. Ce site sera également le terminus de la ligne de BHNS que réalise la Métropole sur Aix en Provence. Afin de compléter l'aménagement de ce quartier, la Métropole a, par délibération du conseil du 18 juillet 2013 (conseil de communauté du Pays d'Aix), approuvé le programme de travaux et l'enveloppe financière allouée à cette opération. Ce montant est de 5M€ HT (192 307,69€ HT de frais de maîtrise d'ouvrage et 4 807 692,31€ HT de dépense d'opération) toutes dépenses confondues.

La SPLA "Pays d'Aix Territoires" ayant achevé sa mission, elle sollicite le quitus de la part de la Métropole Aix- Marseille-Provence.

Dans ce cadre, elle a remis l'ensemble des études et des documents ayant trait aux missions effectuées, ainsi que l'ensemble des éléments financiers et justificatifs permettant la constatation de l'achèvement de la mission.

Le bilan de clôture de la convention de mandat, ci-joint, laisse apparaître un solde en faveur de la Métropole d'un montant de 3 024.67€ TTC :

- Dépenses arrêtées : 4 228 071,54 € TTC
- Recettes :
 - Acomptes reçus : 3 988 428 € TTC
 - Montant de la rémunération perçue : 230 772 € TTC
 - Montant des produits financiers et autres : 11 896.21 € TTC

Le bilan fait donc apparaître un solde créditeur pour la SPLA de 3 024,647 € TTC.

Il est proposé d'approuver le bilan de clôture et de donner quitus à la SPLA "Pays d'Aix Territoires" pour ce mandat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération 2013_A138 du conseil de communauté du Pays d'Aix ;
- Le bilan de clôture présenté par la SPLA « Pays d'Aix Territoires ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La convention de mandat avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » relative à la réalisation du pont de la Guiramide à Aix-en-Provence ;
- Que la mission confiée à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » a été menée à son terme ;
- Qu'il y a lieu de lui donner quitus pour sa mission et d'approuver le bilan de clôture définitif.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les comptes présentés par la SPLA « Pays d'Aix Territoires » présentant un solde en faveur de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant total de 3 024,647 € TTC.

Article 2 :

Est donné quitus définitif de sa gestion à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour la convention de mandat relative à la réalisation du pont de la Guiramide à Aix-en-Provence.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget annexe "Transports", en section d'investissement : autorisation de programme n°G120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°140171300D, « Plan Campus - pont sur l'Arc Guiramide ».

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Infrastructures, voiries » et du programme « Infrastructures » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7INDHT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS